

# Cercle Actualités sociales et paie

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 journées  
Distanciel : 8 demi-journées  
Soit 28h au total

### PRIX

Présentiel : 2 200 € HT / personne  
Distanciel : 2 200 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[formation.kpmg.fr](http://formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable RH, Responsable Paie, Collaborateur en charge de la paie, Juriste en droit social

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité sociale et paie pour être en mesure d'anticiper les opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- Partage d'expérience entre professionnels

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

### RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

## PROGRAMME

### LE CERCLE ACTUALITÉS SOCIALES ET PAIE VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité réglementaire pour une gestion optimale et une fiabilisation de votre paie
- Renforcer votre réseau professionnel et échanger avec vos pairs
- Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

Un gain de temps non négligeable, pour vous mettre à jour sur les pratiques, jurisprudences, réglementations et obligations liées à votre activité.

### 1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ SOCIALE ET PAIE

- Analyse de la veille réglementaire en gestion sociale et paie
- Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage

# Cercle Actualités sociales et paie

(2/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 journées  
Distanciel : 8 demi-journées  
Soit 28h au total

### PRIX

Présentiel : 2 200 € HT / personne  
Distanciel : 2 200 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[formation.kpmg.fr](http://formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### 2<sup>ÈME</sup> PARTIE : THÈMES TECHNIQUES :

#### TRIMESTRE 1 : LA GESTION EN PAYE DES ARRÊTS MALADIE

- Comprendre les conséquences d'un arrêt de travail pour maladie sur le calcul du bulletin de salaire du salarié
- Identifier et déterminer les revenus de remplacement : indemnités journalières de la sécurité sociale et indemnités complémentaires de l'employeur (dit « maintien de salaire »)
- Intégrer les dispositions plus favorables : conventions collectives, contrat de prévoyance
- Appréhender ces régimes pour maîtriser les règles de calcul du bulletin de salaire du salarié malade

#### TRIMESTRE 2 : L'INTÉRESSEMENT ET LA PARTICIPATION

- Connaître les règles de mise en place dans l'entreprise ou le groupe
- Découvrir les règles et modalités de calcul et de répartition des sommes
- Acquérir les clés pour utiliser et optimiser l'intéressement et la participation

#### TRIMESTRE 3 : LE TÉLÉTRAVAIL : OPPORTUNITÉS, OBLIGATIONS ET MISE EN ŒUVRE

- Appréhender les opportunités du recours au télétravail
- Connaître les règles de mise en place du télétravail dans l'entreprise afin de sécuriser sa mise en œuvre
- Passer d'une modalité de travail à une organisation du travail hybride

#### TRIMESTRE 4 : LE RÉGIME SOCIAL ET FISCAL DES SOMMES LIÉES À LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

- Connaître les grands principes du calcul des indemnités de rupture (IL et RC)
- Comprendre le régime fiscal et social de ces indemnités de rupture (IL et RC)
- Savoir traiter les rappels de salaire ordonnés par décision de justice
- Appréhender le régime fiscal et social des sommes versées à la suite d'un litige : indemnités transactionnelles, indemnités ordonnées par décision de justice

